

Extrait de l'acte de naissance n° 2021

Le 25 juillet 2020 15 heures 20

à
est né(e) ⁽²⁾ Yuna, Sylvie, Virginie
NESSÈNDE ETOUNTOdu sexe féminin à Crèteil
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

27 JUL. 2020

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME, ...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».